



Profil des compétences établi par la Direction générale de la Culture **(secteur des centres culturels)**

A. Compétence en matière d'action culturelle.

A1. Zone de compétence : Enjeux des politiques culturelles.

A1.1. Compréhension et enjeux des politiques culturelles : démocratisation de la culture et démocratie culturelle.

Identification du rôle spécifique de l'action culturelle par rapport au social et à l'économique.

Identification des différents groupes sociaux en relation avec les pratiques culturelles.

Rappel :

Démocratie culturelle

La participation active des populations à la culture, à travers des pratiques collectives d'expression, de recherche et de création culturelles conduites par des individus librement associés, dans une perspective d'égalité, d'émancipation et de transformation sociale et politique;

Démocratisation culturelle

L'élargissement et la diversification des publics, le développement de l'égalité dans l'accès aux oeuvres et la facilitation de cet accès.

A1.2. Capacité à définir et à développer un projet de développement culturel pour l'institution.

A1.3. Comprendre les enjeux du pluralisme et de la cogestion public/privé dans la gestion d'un CC.

Connaissance du décret des CC.

Dans ce cadre, compréhension de la philosophie du Pacte culturel.

A1.4. Connaissance des politiques de la Communauté française – Direction générale de la culture.

Comprendre les différentes législations ayant un rapport avec les CC.

A.A.5. Connaissance des politiques culturelles des autres niveaux de pouvoirs.

A.2. Zone de compétence : information, formation, documentation.

- Capacité de développer des programmes d'information, de formation et de documentation en rapport avec une démarche de promotion sociale et d'éducation permanente.
- Connaissance des pédagogies en matière d'organisation de la formation et de l'information.
- Connaissances de certaines techniques à utiliser en matière de recherches documentaires et bibliographiques.

A.3. Zone de compétence : Créativité, création et diffusion.

- Capacité de susciter, de développer la créativité et l'expression des groupes et des personnes dans une entité considérée.
- Capacité de développer des pédagogies d'accès aux oeuvres (créations contemporaines, des œuvres du patrimoine) afin de mettre en relation l'art et les publics, les artistes et des groupes de la population.
- Capacité de développer un travail de communication vers les différents publics.
- Comprendre les politiques et les enjeux des politiques développées dans le domaine de l'expression et de la créativité.
- Capacité de concevoir et d'organiser des événements culturels.

B. Les compétences socio-psychologiques.

B.1. Zone de compétence : Animation de groupe, négociation, analyse institutionnelle.

- Éléments de connaissance des techniques d'animation et de la dynamique de groupes, d'analyse institutionnelle, de méthodes de production en groupe (entraînement mental, analyse systémique...).
- Capacité de développer la pédagogie de projet.
- Capacité relationnelle : mise en relation des différents niveaux de pouvoirs internes (AG, CA, CO, la relation privé/public, le personnel). Capacité de négociation avec les différents niveaux de pouvoirs (externes).

B.2. Zone de compétence : Analyse du milieu (recherche-action, enquête participative).

Connaissance des techniques d'analyse.

Définition des hypothèses de travail à partir des composantes locales de la population en relation avec les objectifs d'un CC.

B.3. Zone de compétence : Communication externe – Relation avec les médias – Expression écrite et orale.

- Capacité de prise en charge de la communication et de la promotion générale des activités au niveau de la presse et des médias.
- Capacité de rédaction et de coordination d'un organe de presse.
- Capacité d'expression en public.

C. Les compétences techniques.

C.1. Zone de compétence : connaissances techniques.

- Capacité de gestion de bâtiments (salle de spectacles, salle d'exposition, de cinéma, des ateliers, salles de réunion, bureaux...) et d'infrastructures mobiles (déterminer l'équipement de lieux non équipés, de chapiteaux).
- *Connaissances et pratiques requises :*
- Notions d'entretien de bâtiments.
- Exigences du titre II du R.G.P.T. / (règlement Général pour la protection du Travail).
- R.G.I.E. (Règlement Général concernant les installations électriques).
- Connaissances générales des types de matériel et leur utilité :
Son – éclairage – audiovisuel – équipement de scène – matériel d'exposition -roulant – électricité (alimentation).
- Connaissance des modes d'acquisition et d'entretien du matériel (achat, prêt, échange...).
- Connaissance du personnel spécialisé.
- Connaissances scénographiques.
-

C.2. Zone de compétence : gestion des ressources : humaines, administratives financières.

C.2.1 Ressources humaines

1. Contrat de travail.
2. Responsabilité civile et professionnelle.
3. Assurances.
4. Conventions collectives = Règlement de travail.
5. Contrats passés avec des artistes.
6. Capacité à définir des conditions de recrutement et de sélection du personnel affecté aux différentes tâches.

C.2.2. Administration

Connaissance de base en législation.

1. Législation civile.
2. Responsabilité civile.
3. Loi de 1921 sur les ASBL et des associations de fait.
4. Législation relative à la reconnaissance et au subventionnement des Centres culturels :
 - Décret du 28 juillet 1992 et 10 avril 1995 + A.R. d'application.
 - Connaissance des statuts généralement utilisés dans les ASBL d'un Centre culturel.
 - Démarches à réaliser pour établir le contrat-programme.
 - Capacité de rédiger tout rapport nécessaire au bon fonctionnement du Centre culturel.

C.2.3. Ressources financières.

1. Connaissances de base en technique comptable.

Établir le budget et les comptes sur base du plan comptable déterminé par la FWB.
Capacité d'analyse financière.

2. Connaissances des sources de financement.

a) De la direction générale de la culture. Connaissance de l'organigramme et des modes d'intervention de la D.G.C. :

- Interventions du secteur des Centres culturels (ordinaires et extraordinaires, équipement, aménagement...).
- prêt de matériel.
- Tournées Art&Vie (TAV).
- Aide en formation.
- Autres ressources.

b) Échanges culturels internationaux.

c) Interventions locales.

d) Interventions provinciales.

e) Compétences et aides régionales.

f) Interventions européennes.

g) Mécénat, sponsoring.